



Forum: Hors Sujet !!

Topic: Recherche personne calée en droit du travail!!!!

Subject: Re: Recherche personne calée en droit du travail!!!!

Posté par: _tibo_

Contribution le : 11/8/2007 17:41:36

... donc bien que ce ne soit pas sa spécialité, elle m'a un peu renseigné :

- La rémunération des deux mois de préavis est absolument obligatoire
- L'entreprise est obligée de te verser des indemnités de licenciement, sauf parfois en cas de faute professionnelle, mais à priori ce n'est pas du tout le cas pour toi
- Le reclassement n'est obligatoire qu'en cas de licenciement économique
- La médecine du travail t'a effectivement bien renseigné.
- Tu as certainement tout à gagner d'une action collective. Dans tous les cas, contacte avant tout ton délégué syndical pour voir quelles actions sont envisageables.
- Lis bien ton contrat de travail, et traque les clauses exceptionnelles qui pourraient éventuellement justifier la démarche de l'entreprise. Si ces clauses n'existent pas, ton entreprise tente certainement d'outrepasser ses droits, en espérant que ça passera... Ne te laisse pas faire surtout !

J'espère que ces quelques infos t'aideront à débloquer la situation, et je te souhaite bon courage pour t'en sortir le mieux possible...

@+

ps utopique : assigne ton entreprise en justice pour licenciement abusif, exige des indemnités du tonnerre, et avec ces indemnités monte un studio graphique qui changera le monde via une révolution graphique sans précédent, portée par l'esprit du libre et symbolisée par un jeune mec sans yeux avec une capuche de requin